

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

**Préfecture**

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques  
Bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État

**Demande d'agrément des installateurs de dispositifs anti-démarrage par éthylotest électronique**

**Composition du dossier**

**Liste des pièces à fournir**

La demande d'agrément est déposée :

- Soit par la personne physique qui sollicite l'agrément.
- Soit par le représentant légal de la personne morale qui sollicite cet agrément.

<b>Pour les personnes physiques, le dossier de demande doit contenir obligatoirement :</b>	<b>Pour les personnes morales, le dossier de demande doit contenir obligatoirement :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le courrier de demande daté et signé ;</li><li>- Si vous êtes de nationalité française, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen : une copie de votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;</li><li>- Si vous êtes d'une autre nationalité : une copie de votre titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle en cours de validité ;</li><li>- Une copie de l'inscription au répertoire des métiers ;</li><li>- La production d'un numéro SIRET ou SIREN et d'un code NAF ou APE relevant des métiers du commerce et des services de l'automobile ;</li><li>- L'attestation de qualification d'installateur/vérificateur EAD LOPPSI2, en cours de validité, délivrée aux professionnels chargés d'installer ces dispositifs par l'UTAC (Union technique automobile, du motorcycle et du cycle). Cette qualification requiert la détention d'un système d'installation satisfaisant aux principes définis dans les normes ISO pertinentes et la présence de collaborateurs formés à l'installation de ces dispositifs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le courrier de demande daté et signé ;</li><li>- Si vous êtes de nationalité française, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen : une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal de la personne morale qui sollicite cet agrément ;</li><li>- Si vous êtes d'une autre nationalité : une copie du titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle en cours de validité du représentant légal de la personne morale qui sollicite cet agrément ;</li><li>- Un extrait K bis (L bis s'il s'agit d'un établissement annexe) de moins de trois mois ainsi qu'un exemplaire des statuts ;</li><li>- La production d'un numéro SIRET ou SIREN et d'un code NAF ou APE relevant des métiers du commerce et des services de l'automobile ;</li><li>- L'attestation de qualification d'installateur/vérificateur EAD LOPPSI2, en cours de validité, délivrée aux professionnels chargés d'installer ces dispositifs par l'UTAC (Union technique automobile, du motorcycle et du cycle). Cette qualification requiert la détention d'un système d'installation satisfaisant aux principes définis dans les normes ISO pertinentes et la présence de collaborateurs formés à l'installation de ces dispositifs.</li></ul>

La demande est à adresser :

- soit par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Saône  
Direction de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques  
Bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État  
1 Rue de la Préfecture  
70013 VESOUL

- soit par Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)